



22-04-2026

Aide à la déclaration des impôts : des permanences proposées à Besançon

La Ville de Besançon, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le Centre des Finances publiques, met en place un service d'accompagnement destiné aux contribuables souhaitant être aidés pour remplir leur déclaration papier d'impôt sur le revenu.

Des permanences gratuites sont assurées par une équipe de conseillers bénévoles à la Maison des Seniors (8 rue Pasteur), aux dates suivantes :

- les 29 et 30 avril
- du 5 au 7 mai
- les 12 et 13 mai
- du 19 au 22 mai

Les accueils se tiennent de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 heures 30.

Les personnes souhaitant bénéficier de cet accompagnement sont invitées à se présenter avec l'ensemble des documents nécessaires, notamment le formulaire de déclaration 2026, l'avis d'imposition ou de non-imposition 2025, ainsi que leurs identifiants fiscaux et de messagerie personnelle.

Les imprimés vierges sont disponibles au Centre des Finances publiques de Chamars.

Aucune information ne pourra être délivrée par téléphone.

Pour rappel, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au mardi 19 mai à minuit. La déclaration en ligne peut être effectuée jusqu'au jeudi 28 mai à minuit pour le département du Doubs.

Contacts

Emmanuelle HUOT CUSENIER - Adjointe au Maire, déléguée aux ressources humaines, aux services à la population et à l'égalité femme/homme

Mail : emmanuelle.huotcusenier@besancon.fr

Franck DESGEORGES – Directeur des Relations usagers

Mail : franck.desgeorges@besancon.fr